

Conseil Municipal du 22 mai 2013

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN	X			19H00 – Q2
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER			X	
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. GEMEY
Mme DUROZEY		X		M. FORTIN
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2013 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 4 abstentions, adoptent le compte-rendu de la séance du 20 mars 2013.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU 03 AVRIL 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL			X	
MME MORIN			X	
MME DUROZEY (suppléante)				
MME LECLERC (suppléante)				

NOM DE LA COMMUNE	Nom du représentant	Présents	Absents excusés	Absents
AMFREVILLE LES CHAMPS	M. LÉBOUC	X		
ANNEVILLE				
ANCRETIEVILLE				
BACQUEVILLE				
BRACHY				
BENESVILLE	M. CAVELAN	X		
BERVILLE				
CANVILLE LES DEUX EGLISES	M. DELANDE	X		
CARVILLE POT DE FER	M. MARC	X		
FULTOT	MME GABEL	X		
GONZEVILLE	M. ROUSSEL	X		
GREMONVILLE				
HARCANVILLE	M. LANGNEL	X		
HEBERVILLE				
LUNERAY		X		
OUVILLE L'ABBAYE				
ROBERTOT	MME DUSSAUX	X		
ROUTES	M. FOURNIL	X		
SAINTE LAURENT EN CAUX	MME NOUVIAN	X		
SAINTE VAAST DIEPPEDALLE				
SIVOSS ETALLEVILLE - BERVILLE				
YVECRIQUE				

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2012/2013 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Elémentaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Elémentaire	Total 2012/ 2013	Total 2011/ 2012
Ecole BRETON		134		113	247	247
Ecole MENSIRE	88		67		155	140
Ecole Ste Marie	17	23	51	98	189	175
Collège A. RAIMBOURG					374	385
TOTAL					965	947

Soit un total de **965** enfants scolarisés à Doudeville.

2 – BILAN DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES PUBLIQUES :

2-1 - ECOLE ELEMENTAIRE J.BRETON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2011-2012 a été dressé pour l'école élémentaire BRETON.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

251 722.51 euros

Pour mémoire : 2010/2011 : 253 579.90 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

12 816.68 euros

Pour mémoire : 2010/2011 : 33 005.36 euros

Le déficit s'établit à 238 905.83 euros.

Pour l'année 2010/2011, le déficit était de 220 574.54 euros.

Pour un total de 247 élèves dont 114 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 967.23 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 934.64 euros, pour 236 élèves.

M. DURÉCU précise que le changement de 36 portes et fenêtres à l'école BRETON ainsi que l'isolation des combles sont programmés pour l'année 2013, ce qui permettra à terme de réduire la facture énergétique de ce bâtiment.

2-2 - ECOLE MATERNELLE MENSIRE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2011-2012 a été dressé pour l'école maternelle MENSIRE.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

177 252.39 euros

Pour mémoire : 2010/2011 : 181 219.75 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

144.00 euros

Pour mémoire : 2010/2011 : 529.04 euros

Le déficit s'établit à 177 108.39 euros.

Pour l'année 2010/2011, le déficit était de 180 690.71 euros.

Pour un total de 140 élèves dont 62 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 1265.06 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 1229.19 euros, pour 147 élèves.

M. LOSSON informe les élus présents de l'ouverture d'une 6^{ème} classe en maternelle, à la rentrée scolaire de septembre 2013.

3 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

M. LOSSON informe les élus présents du report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, pour les écoles de DOUDEVILLE.

La Municipalité souhaite prendre le recul nécessaire afin d'organiser les services (occupations des locaux, recrutement de personnel, achat de petit matériel pédagogique).

Les élus présents sont invités à donner leurs avis sur les modalités de mise en place de cette réforme sur notre territoire et plus largement sur la réforme elle-même.

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON ajoute que le plan d'organisation de la réforme des rythmes scolaires doit être finalisé et validé par l'académie avant le 31 décembre 2013.

M. LAURENT demande s'il existe un encadrement spécial pour les Communes qui ont adhéré pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 (soutien financier et aide logistique).

M. LOSSON lui répond qu'il y a en effet une aide financière à la mise en place de cette réforme dès l'année 2013.

Concernant le poste de la 6^{eme} ATSEM, M. GEMEY demande si le recrutement se fera selon un dispositif d'aide de l'Etat (emploi aidé, emploi d'avenir) ou par un contrat classique.

M. DURÉCU lui répond que ces deux options sont envisageables et que le profil professionnel des candidats sera aussi pris en compte dans ce recrutement.

M. MALANDRIN demande si l'on peut embaucher un contrat d'avenir dans le cadre d'un emploi d'ATSEM (fonction définie et fixe dans la collectivité).

M. PERCHE ne voit pas pourquoi un contrat d'avenir ne pourrait-il pas occuper un poste d'ATSEM, qui pourrait être pérennisé à l'avenir.

Un point sera fait à la prochaine séance du conseil municipal concernant ce recrutement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission Scolaire du 03 avril 2013.

3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « FETES ET CEREMONIES » DU 29 AVRIL 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE	X			
Mme MORIN			X	
M. LOSSON (suppléant)				
M. MALANDRIN (suppléant)				

M. Durécu ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour :

1 / Feu d'artifice du 14 Août : choix du prestataire :

M. Mogis précise qu'il a reçu deux propositions chiffrées ; la société Carnaval et « Est un ciel ». Les prix sont quasiment identiques 5 000.00 € et 5 200.00 €.

Les membres de la commission examinent les données techniques notamment la charge active de chacune des propositions. A ce titre la proposition de « Est un ciel » paraît plus consistante.

Les membres visionnent également le CD fourni par la société « Est un ciel » qui se révèle conforme au support papier joint. La bande son est configurée sur le thème de l'eau, thème de l'année 2013.

Après échanges de vues, la commission préconise à l'unanimité de faire à nouveau confiance à la société « Est un ciel » prestataire de l'année dernière.

2/ Attribution des médailles :

M. Durécu expose les raisons de cette question qui fait suite à la demande d'un président d'association qui souhaite qu'un voir plusieurs membres de son association se voient décerner la médaille de la ville pour leur implication bénévole au sein de la dite association.

En ce qui concerne le secteur associatif M. Durécu souhaite que l'on définisse une attitude cohérente en limitant toute appréciation subjective qui pourrait générer de l'incompréhension voir plus. Pour le bénévolat associatif, il souhaite que l'on s'oriente vers une distinction spécifique. Il signale qu'il existe d'ailleurs une fédération française du bénévolat associatif qui décerne ce type de distinction suivant une procédure et des conditions d'obtention identiques aux conditions d'attribution de la médaille du travail.

M. Gemey considère qu'il est favorable à la séparation des genres et que la médaille de la ville ne doit pas être banalisée.

Après discussions les membres de la commission soumettent au conseil les propositions suivantes :

Création d'une médaille de la ville de Doudeville spécifique aux dirigeants bénévoles particulièrement méritants. La demande restera à l'initiative du président ou du bureau de l'association et sera validée par le conseil municipal.

S'agissant de la médaille de la ville il est désormais proposé deux approches distinctes :

Médaille de la ville dont les bénéficiaires peuvent être les représentants de l'état en poste dans la commune à l'occasion d'un départ à la retraite ou d'une mutation après un nombre d'année de présence significative (5ans).

Médaille d'honneur de la ville : l'attribution doit rester exceptionnelle, réservée aux personnes qui ont marqué la vie locale par une implication exceptionnelle ou contribué à son rayonnement. La décision sera validée par le conseil municipal sur proposition de la commission.

3/Questions diverses :

M. Mogis fait un point actualisé sur les festivités du 15 Août.

M. Gemey demande à qui incombe la charge de l'entretien des tombes militaires dans les cimetières.

M. Durécu pense que lorsqu'il n'y a pas sur le territoire une association du souvenir ce travail doit revenir à la commune. A ce titre le message sera passé au responsable des services techniques pour suite à donner.

M. Mogis précise qu'il va relancer l'entreprise Thaburet pour le mur d'inscription au jardin du souvenir. Les membres s'accordent sur la nécessité d'imposer une charte graphique unique à toutes les sociétés de pompes funèbres, charte qui leur sera adressée prochainement.

Fin de séance à 20h30

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « FETES ET CEREMONIES »

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN s'étonne que le compte-rendu de cette Commission ne mentionne pas la possibilité des membres du Conseil Municipal de décerner la médaille de la ville spécifique aux dirigeants bénévoles d'association.

M. DURÉCU lui précise que les membres de la Commission avaient bien prévu cette éventualité et que le Conseil Municipal conserve, à son initiative, la possibilité de récompenser un dirigeant bénévole d'association.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission « Fêtes et Cérémonies » du 29 avril 2013.

4) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RESTAURANT SCOLAIRE – CORRESPONDANCE DE LA PREFECTURE :

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 mars dernier, nous avons reçu une correspondance des services de la Préfecture, dont copie est annexée à l'ordre du jour.

Rappel de la délibération :

Le contrat d'affermage du restaurant scolaire qui nous lie à ANSAMBLE RESTAURATION arrive à son terme, un avis d'appel public à candidatures doit être lancé.

Cependant, Le Conseil Municipal doit renouveler son accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective.

En cas d'accord, les membres du Conseil Municipal doivent fixer la durée du contrat et le nombre moyen annuel de repas. De plus, la création d'une commission de délégation de service public est nécessaire dans la procédure de délégation de service public. Elle doit être élue par le Conseil Municipal. Elle comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY propose de baisser la durée actuelle du contrat à 1 an et 11 mois, dans le cas où la société retenue ne respectait pas le cahier des charges.

M. DURÉCU précise que cette durée n'est pas très attractive et que nous n'avions déjà eu que très peu de candidats lors de la dernière consultation.

M. LOSSON ajoute qu'il adaptera le cahier des charges du contrat afin d'y intégrer la restauration du Centre de loisirs.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décident :

- De renouveler leur accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective.

- De fixer la durée du contrat à 2 ans et 11 mois, l'objectif étant de se calquer sur l'année scolaire (du 01/10/2013 au 31/08/2016).

- De fixer le nombre minimum moyen annuel de repas à 26 000 repas.

Les membres de la commission de délégation de service public seront :

Membres titulaires :

- M. LOSSON**
- M. MOGIS**
- M. FORTIN**

Membres suppléants :

- Mme CURDEL**
- M. BELLIERE**
- M. DEFRANCE**

Dans cette correspondance, la Préfecture nous précise que le dépôt d'une liste unique est possible dès lors qu'elle résulte de la volonté de constituer une liste unique d'union des différentes composantes politiques de l'assemblée délibérante.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident :

- De renouveler leur accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective.**
- De fixer la durée du contrat à 2 ans et 11 mois, l'objectif étant de se calquer sur l'année scolaire (du 01/10/2013 au 31/08/2016).**
- De fixer le nombre minimum moyen annuel de repas à 26 000 repas.**

Concernant la nomination des membres de la commission de délégation de service public, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de déposer une liste unique de candidats. Cette décision résulte de la volonté de constituer une liste unique d'union des différentes composantes politiques de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident que les membres de la commission de délégation de service public seront :

Membres titulaires :

- M. LOSSON**
- M. MOGIS**
- M. FORTIN**

Membres suppléants :

- Mme CURDEL
- M. BELLIERE
- M. DEFRANCE

5) MODIFICATION DES STATUTS DU SIDESA :

Nous avons reçu une correspondance du SIDESA nous informant de la modification de ses statuts suite à son adhésion au Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central et au Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de FAUVILLE Ouest en Cœur de Caux.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ces deux délibérations d'adhésion doivent être soumises pour approbation aux Conseils Municipaux.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN se demande s'il est opportun aux syndicats nouvellement créés d'adhérer au SIDESA, ces structures pouvant prétendre à des appuis techniques en interne.

M. DURÉCU lui répond que la jeunesse de ces structures ne leur permet pas, aujourd'hui, de conduire des projets sans l'appui du SIDESA.

Les membres du Conseil Municipal par 2 voix contre (M. FORTIN et son pouvoir) et 19 voix pour, donnent un avis favorable sur la demande d'adhésion au SIDESA du SIEA du Caux Central et du SEPA de Fauville Ouest en Cœur de Caux.

6) GARDERIE DU SOIR A L'ECOLE MATERNELLE :

Intervention de M. LOSSON

M. LOSSON informe les membres du Conseil Municipal du souhait d'inclure les garderies périscolaires, dès le début du mois de septembre, dans les activités du CCAS.

Quelques enfants sont actuellement accueillis, après la classe, dans les locaux de la bibliothèque de l'école maternelle.

M. MALANDRIN est réservé sur le fait qu'un enfant de maternelle reste neuf heures dans la même structure : si cet accueil peut servir aux parents, il n'est pas sûr que cela sert aux enfants.

M. LOSSON informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs de la garderie du soir pourraient être alignés sur ceux de la garderie du matin, soit 10.00 euros par mois et par enfant. Il précise que les enfants accueillis ont leurs deux parents qui travaillent.

M. MALANDRIN estime qu'un tarif trop faible peut produire un effet d'éviction pour les assistantes maternelles. M. FORTIN pense qu'il faut faire des prix à la hausse. M. LOSSON précise que ce sera fait à la prochaine rentrée scolaire. M. DURECU confirme que les tarifs seront recalculés pour la rentrée prochaine en commission.

7) POINT SUR L'INSTALLATION ET LES ACTIVITES DU CCAS :

Pour les seniors :

Nous sommes actuellement en train de faire un questionnaire pour les seniors pour savoir quel sont leurs besoins, leurs demandes.

- Une initiation informatique pour leur apprendre à se servir d'un ordinateur ou à naviguer sur internet ou bien apprendre à discuter avec des amis via un site de discussion. Cet atelier aura lieu une fois par semaine dans les locaux de la RPA

- Des ateliers films

Exemple : que les personnes de plus de 60 ans qui regardent « les feux de l'amour » pourraient le regarder tous ensemble dans une salle.

Ensuite regarder aussi des vieux films ou l'histoire du pays de Caux.

Avec l'ASEPT : atelier équilibre et atelier nutrition

Pour les ados :

- Un atelier graff pour faire une fresque sur un panneau en bois devant les locaux du CCAS
- Un atelier vidéo pour que les jeunes montrent le travail qui va être réalisé mais aussi ce qui va être fait pour le 15 août.

Pour les familles :

Une sortie culturelle ou animation est prévue une fois par mois

Un café parents va être mis en place le premier mardi de chaque mois avec le Centre Médico-Social et les écoles.

Une personne de compétences (médecin, diététicienne, orthophoniste, etc..) viendra pour discuter avec les parents des problèmes qu'ils rencontrent ou pourraient rencontrer avec leurs enfants.

Un atelier cuisine est actuellement mis en place par la Croix Rouge le lundi tous les 15 jours pour les personnes bénéficiaires de la banque alimentaire.

Avec la MSA : projet de signature d'une charte des aînés (30000€ / an)

Avec la CAF : projet de contrat Centre Social

Avec le département : travail sur Développement Local Social

Commentaires du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN demande que soit étudiée la portée de ce type d'actions (actions à pérenniser ou à remplacer par d'autres actions). Mme FICET précise qu'elle fera un bilan financier sur les trois dernières sorties, pour pérenniser ou non cette action.

8) TOUR DE SEINE MARITIME – CONVENTION DE PARTENARIAT :

Dans le cadre du passage du « Trophée de la Porte Océane – Tour de Seine-Maritime » à DOUDEVILLE le 14 septembre 2013, une convention de partenariat doit être signée avec le HAC CYCLISME.

Cette convention de partenariat prévoit une participation financière de la Ville de DOUDEVILLE, à hauteur de 4 500.00 euros.

Le Conseil Municipal doit autoriser l'inscription de cette dépense à l'article 6574 du budget ville.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le HAC CYCLISME, dans le cadre du « Trophée de la Porte Océane – Tour de Seine-Maritime ».

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent l'inscription de cette dépense de 4 500.00 euros à l'article 6574 du budget ville.

9) CLIC PAYS DE CAUX – DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Caux « Réseaux Gincaux » est à la disposition des habitants de notre Commune de 60 ans et plus, pour les aider et les conseiller quelque soit la problématique rencontrée et cela à titre gratuit.

Durant l'année écoulée, l'équipe du CLIC est venue en aide à 14 de nos administrés.

Afin de pérenniser leur action, l'association sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 0.20 centimes d'euro par habitant au titre de l'année 2013.

Subvention 2013 : 0.20 € x 2 653 habitants = 530.60 euros

Commentaires de Mme FICET

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent le versement d'une subvention de 530.60 euros au Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Caux « Réseaux Gincaux ».

10) INTERCOMMUNALITE – REPRESENTATION COMMUNALE :

Dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT introduites par la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales et modifiées par la loi n°2012-1561 du 31/12/2012, il était demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur une nouvelle répartition communale au sein de la Communauté de Communes.

Lors de la séance du 25 mars dernier, le conseil communautaire s'est prononcé pour la répartition suivante :

- 1 siège par commune dont la population est comprise entre 0 et 200 habitants
- 2 sièges par commune dont la population est comprise entre 201 et 1 000 habitants
- 1 siège supplémentaire par tranche de 0 à 500 habitants pour les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants.

Cette modification est subordonnée à l'accord des organes délibérants des communes membres de la Communauté de Communes.

A ce titre, il est demandé de soumettre la nouvelle répartition à l'approbation du conseil municipal, et ce avant le 30 juin 2013.

Les documents suivants sont annexés à l'ordre du jour :

- Délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2013 + lettre d'accompagnement
- Correspondance de M. le Président de la Communauté de Communes
- Propositions de représentation communale

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU réitère son désaccord sur la répartition des sièges au Conseil Communautaire, tant sur la forme que sur le fond.

M. MALANDRIN estime que la clef de répartition retenue et soumise au vote n'est pas logique car elle ne reflète pas le poids des populations des communes composant la Communauté de Communes, sans se limiter au problème de représentativité de DOUDEVILLE.

Les membres du Conseil Municipal décident de voter sur les critères de répartition des sièges à la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'opposent aux critères de répartition des sièges retenus pour le Conseil Communautaire.

11) INTERCOMMUNALITE – QUESTIONNAIRE SUR LES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES :

Le Conseil Communautaire a souhaité interroger les Conseil Municipaux sur les compétences et le périmètre de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 12 février dernier, un questionnaire a été soumis à chaque membre du Conseil Municipal.

M. DURÉCU donne lecture des retours.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU donne lecture des propositions faites par les membres du Conseil Municipal :

- **Création d'un chenil intercommunal**
- **Ecole de musique intercommunale**
- **Compétence « médico-sociale »**
- **Voirie**
- **Eau et Assainissement**

Les membres du Conseil Municipal sont réservés sur une possible reprise des syndicats d'eau et d'assainissement. Le transfert de la compétence voirie ne paraît pas être une priorité.

La question se pose pour la gestion des équipements et infrastructures sportifs. C'est un domaine difficilement transférable du fait de la gestion actuelle par le SIVOSSE. Reste le projet d'une salle intercommunale polyvalente à usage sportif.

M. MALANDRIN demande que les compétences prises soient définies dans les statuts.

Les membres du Conseil Municipal sont aussi favorables à une ouverture des compétences communautaires vers le sport.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, proposent les compétences communautaires suivantes :

- **Création d'un chenil intercommunal**
- **Ecole de musique intercommunale**
- **Compétence « médico-sociale »**
- **Ouverture des compétences vers le sport (gestion des équipements et infrastructures sportifs)**

12) DEMANDE D'ARRETS DE BUS SUPPLEMENTAIRES – REPONSE DE LA REGION HAUTE NORMANDIE :

Nous avons sollicité le 18 janvier dernier, les services de la Région Haute Normandie afin de pouvoir bénéficier d'arrêts supplémentaires en périphérie du centre bourg de DOUDEVILLE.

Une copie de la réponse de la Région Haute Normandie est annexée à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Commentaires du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal prend acte, à regret, de cette réponse d'autant plus que les deux arrêts souhaités ne nécessitaient aucune modification de parcours.

13) CORRESPONDANCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL :

Nous avons reçu une correspondance de la Fédération Française de Handball nous informant que le club de Handball de DOUDEVILLE a été labellisé LABEL ARGENT pour la saison 2012-2013. Ce label signifie que la F.F.H.B reconnaît que le club oriente une partie de son projet autour du respect :

- du développement quantitatif en direction du public des moins de 9 ans et des moins de 12 ans.
- du développement qualitatif (niveau d'encadrement, matériels pédagogiques,...)
- d'une vie de club riche (actions menées dans les écoles, participation aux opérations fédérales, animations,...)

Commentaires du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que des courriers de félicitations et d'encouragement soient adressés au Club de Hand, ainsi qu'à l'USD.

14) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET VILLE 2013 :

Afin de pouvoir mandater divers factures imprévues, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2013	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
131 MATERIEL MAIRIE – 2183 MOBILIER ET MATERIEL		+741.52
134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE – 2181 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT DIVERS		+259.92
134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE – 2188 AUTRES		+ 399.00

225 REFECTION VOIRIES – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+ 168.52
225 REFECTION VOIRIES – 2315 INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE		+ 61 454.60
232 BATIMENT SERVICES TECHNIQUES – 2181 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT DIVERS		+ 438.94
236 TRAVAUX SALLE DES FETES DU MONT CRIQUET – 2031 FRAIS D’ETUDE		+ 2 583.36
245 MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE – 2188 AUTRES		+ 5 796.76
248 RUE DE LA CHAMBRETTE - 2031 FRAIS D’ETUDE		+ 897.00
130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		- 6 506.14
137 ECLAIRAGE PUBLIC – 238 AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMM. IMMO (Rue Saint Eloi)		- 60 623.12
225 REFECTION VOIRIES – 2033 FRAIS D’INSERTION		- 1 000.00
230 POLICE MUNICIPALE – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		- 1 370.00
240 PLU – 2031 FRAIS D’ETUDE		- 2 480.36
241 REORGANISATION CIMETIERE – 2116 CIMETIERES		- 760.00

Création d’un programme « 248 – RUE DE LA CHAMBRETTE »

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, adoptent les virements de crédits budgétaires.

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décident de la création d’un nouveau programme d’investissement : programme n°248 – RUE DE LA CHAMBRETTE.

15) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

- Samedi 25 mai - 18h00 – fête des mères
- Mardi 28 mai – 17h30 – inauguration bibliothèque école élémentaire
- Mercredi 29 mai – 11h00 - Réunion Jurés d’assises
- Mercredi 29 mai – 13h30 à 17h30 – Sortie familles au parc de Clères
- Dimanche 02 juin – Foire à tout – DRAGONFLY – Mont Criquet
- Mardi 04 juin – 18h30 – réunion 15 août
- Mardi 04 juin – Commission tourisme Com-Com
- Mercredi 05 juin – CA ADMR – 20h30 – HDV 1^{er} étage
- Samedi 08 juin – TAROT – Salle du Mont Criquet
- Lundi 10 juin – Commission permanente au Collège
- Mardi 11 juin – 18h00 – conseil de l’école maternelle
- Mercredi 12 juin – 13h30 à 18h00 – Sortie familles à l’Armada
- Vendredi 14 juin – AG de l’USD– Salle du Mont Criquet
- Mardi 18 juin – 18h30 – cérémonie de remise des dictionnaires

- Mercredi 19 juin – 18H30 – conseil municipal
- Vendredi 21 juin – fête de la musique
- 21 juin au 23 juin – fête du lin
- mardi 25 juin – conseil de l'école élémentaire
- samedi 29 juin – don du sang

16) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que la mission de la Chambre des Métiers sur la recherche des hydrocarbures dans les boues de la station d'épuration a été menée à son terme.

Par contre, en ce qui concerne l'étude de la station-service de Carrefour Market, seuls les services de la DREAL sont compétents.

Le rapport établi par la DREAL confirme un ruissellement d'hydrocarbures venant de la station-service, qui devra être corrigé. Par ailleurs, la station-service devra subir des aménagements pour répondre aux normes de sécurité.

M. LAURENT demande si la municipalité a été informée d'achat d'habitations sur le CD20 pour que le magasin CARREFOUR MARKET puisse agrandir son parking et obtenir un accès sur le CD20.

M. DURÉCU confirme que cet accès sur le CD20 est un souhait affirmé du magasin CARREFOUR MARKET, qui en fait un axe fort du développement de sa stratégie commerciale.

M. MALANDRIN demande l'avancement du dossier de remplacement de la salle des fêtes du Mont Criquet.

M. DURÉCU lui répond qu'une réunion préliminaire a eu lieu avec **M. ORANGE**, l'Agence Technique Départementale et la CAUE (M. Côte). Des relevés topographiques préalables sont nécessaires et seront effectués par la société EUCLYD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

La séance du prochain Conseil Municipal est fixée au 19 juin 2013, 18h30.